

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 13 mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Coullons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur PICHERY Hervé, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2020 + ajout d'une délibération le 09 mars

PRÉSENTS : Hervé PICHERY, Philippe MARQUET, Agnès COUTANT, David BOUCHER, Jean-Philippe DEVIENNE, adjoints,

Guy CARMIER, Philippe NICOLAS, Olivier LAMAURY, Frédéric HUBERT, Nathalie HENRY, Sophia BELFANTI, Alain AUBEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Céline PERRETTE, Catherine DREUX, Christelle BAPTISTA, Steffy LANNE, Jean-Philippe CASSIER, Sophie LEPICIER, Michael MAZZETTI

SECRÉTAIRE : David BOUCHER

Monsieur Hervé PICHERY demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte et approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2019. Hervé PICHERY fait remarquer qu'il n'était pas présent à cette séance du conseil municipal mais qu'il a lu le compte rendu et n'a pas d'observations à formuler.

Délibération n° 2020-001

COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENTS DE COMMANDES COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

Rapporteur : Hervé PICHERY

La communauté des communes giennaises propose aux communes de constituer des groupements de commandes pour passer conjointement un ou plusieurs marchés conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché au nom et pour le compte des autres membres.

Les acheteurs membres du groupement de commandes sont solidairement responsables des seules opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées conjointement en leur nom et pour leur compte selon les stipulations de la convention constitutive.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de constitutive pour l'adhésion aux groupements de commandes suivants :

- Location d'autocars avec conducteur pour le transport de groupes de mineurs accompagnés, à l'occasion des sorties et des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Contrat de dératisation et de désinsectisation dans les locaux publics
- Fourniture de panneaux de signalisation

Hervé PICHERY précise à la suite que ces nouveaux marchés concernent des renouvellements de marchés existants. Il ne s'agit donc pas de nouveaux contrats

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les conventions de groupement de commandes correspondantes.

Guy CARMIER souhaite néanmoins savoir si le marché de fourniture de panneaux de signalisation concerne les panneaux payés par le budget voirie de la communauté des communes pour les panneaux communaux. Il lui est répondu par l'affirmative.

Délibération n° 2020-002

PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2020

Rapporteur : Hervé PICHERY

Suite aux évaluations du personnel réalisées en 2019, deux agents remplissent les critères pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. Une demande a été transmise à la Commission administrative paritaire qui a rendu un avis positif en date du 06 février 2020.

Ces postes correspondent aux besoins de la collectivité en termes de compétences et d'effectifs et correspondent aux missions exercées par les agents.

Afin de pouvoir procéder à la nomination de ces agents sur le grade supérieur, il est proposé au conseil municipal de créer les postes correspondants à compter du 1^{er} avril 2020 :

- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

Et de supprimer à cette même date :

- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Un poste d'agent technique principal 1^{ère} classe à temps complet

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs.

Alain AUBEL dit que le sujet a été abordé le mardi en commission Administration Générale. Hervé PICHERY ajoute que le coût est infime pour le budget de la commune et permet de valoriser les agents qui se présentent à des concours, l'expérience professionnelle, l'engagement et la qualité du travail.

Philippe MARQUET dit que cette proposition faite suite à l'avis favorable de la Commission administrative paritaire qui est garante du respect des conditions statutaires et qu'effectivement ces nominations permettent de valoriser l'engagement et la qualité du travail. Hervé PICHERY ajoute que la Commission administrative paritaire garantie également l'équité entre les agents.

Délibération n° 2020-003

PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Rapporteur : Hervé PICHERY

L'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion du Loiret donne lieu au versement d'une cotisation fixée à 0.33% du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la structure adhérente. Cette cotisation finance les frais liés à la surveillance médicale des agents ainsi que les actions réalisées sur le milieu professionnel.

Le service fait face à un taux d'absentéisme croissant des agents et à des difficultés pour planifier les journées de visites médicales et d'entretiens infirmiers (retour tardif des plannings, refus de créneaux...)

Le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé lors de sa séance du 27 novembre 2019 d'adopter une tarification particulière pour les absences injustifiées. Elles seront désormais facturées 80 € pour une visite médicale et 48 € pour un entretien infirmier.

Le centre de gestion propose ainsi aux collectivités un avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive modifiant les conditions financières (article 8 de la convention)

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le centre de gestion

Le conseil municipal est informé que la commune de Coullons ne fait pas partie des communes concernées par le taux d'absentéisme croissant.

Philippe MARQUET explique à la suite de ce vote le rôle d'un médecin du travail et notamment le volet prévention.

Délibération n° 2020-004

RESTAURANT SCOLAIRE – MODIFICATION DE L'ACTE DE CREATION DE LA REGIE

Rapporteur : Hervé PICHERY

Le conseil municipal avait lors de sa séance du 14 novembre 2019 institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la restauration scolaire de Coullons.

Il était mentionné dans cette délibération que le régisseur était dispensé de cautionnement. Or selon l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, le montant du cautionnement est fixé à 760 € car le montant moyen des recettes encaissées mensuellement est compris entre 4601 et 7600 €. De même le montant de l'indemnité de responsabilité sera fixé à 140 € et non 110 €

Ces montants pourront être modifiés si le montant moyen des recettes encaissées mensuellement évolue à la hausse comme à la baisse

Les recettes de la régie seront directement versées sur le compte DFT créé à cet effet via le portail famille. Les paiements seront effectués par ce biais via une carte bancaire ou un prélèvement sur le compte bancaire de la famille.

Les familles pourront également payer par chèques ou numéraire si les réservations sont effectuées en Mairie. Elles recevront alors un reçu papier.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité à modifier et compléter la délibération n°2019-058 avec ces nouveaux éléments

Alain AUBEL souhaiterait savoir si le système va être également mis en œuvre pour la garderie. Nathalie HENRY lui répond que la question est plus compliquée pour la garderie périscolaire car il n'y a pas un tarif unique et cela entraîne une multitude de manipulations pour les familles et les agents. La modification du système de paiement pour la garderie sera revue ultérieurement.

Délibération n° 2020-005

BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION AU CCAS

Afin de faire face à un défaut de trésorerie du CCAS et afin d'honorer deux factures, il serait nécessaire de procéder au versement d'un acompte de subvention au CCAS d'un montant de 500 € avant le vote du budget principal de la commune.

Ceci résulte d'un don au CCAS qui a été enregistré sur le budget de la commune par la Trésorerie et non sur le CCAS. Ce don provient de l'association Pierre Laurent Bourrassin. Cette association sert à payer des animations et des sorties pour les résidents de l'EHPAD de la Chanterelle. Cette association a procédé à des changements de membres au sein de son bureau et la Trésorerie présente sur les comptes au moment du changement à fait l'objet d'un don au CCAS.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le versement de cette subvention au CCAS.

INFORMATIONS DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION

Décision n°2020-001

ADHESION ASSOCIATION MAIRES DU LOIRET

Monsieur le Maire a renouvelé l'adhésion à l'association des maires du Loiret pour un montant de 977 €

Décision n°2020-002

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA SHOL

Le Maire de Coullons décide de renouveler l'adhésion à la société d'horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL) pour l'année 2020 pour un montant de 70 €

Décision n°2020-003

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION REGIONALE DU FLEURISSEMENT

Le Maire de Coullons décide de renouveler l'adhésion à l'association régionale pour le fleurissement pour l'année 2020 pour un montant de 75 €

EXPRESSION DES CONSEILLERS

Hervé PICHERY dit qu'il a envoyé dans les jours précédents un mail de protestation au Sous-Préfet de Montargis concernant la tenue des élections municipales le 15 mars. Il dit que cette action n'avait pas pour but de prolonger son mandat mais qu'il pensait surtout que l'épidémie de COVID-19 était un sujet sérieux et qu'il convenait selon lui de prendre des dispositions quant à la protection de la population. Il lui semblait donc que les élections devaient être reportées. Philippe MARQUET est d'accord avec ce point de vue, le sujet est également sérieux pour lui. Il se dit rassuré que les écoles soient fermées.

Alain AUBEL souhaite parler dans un premier temps du compte administratif 2019 de la commune. Pour lui les chiffres sont intéressants et bons. Les comptes ont été validés par la Commission Administration Générale qui s'est tenue le mardi avant le conseil. Il trouve néanmoins dommageable que les comptes ne soient pas votés par l'équipe sortante avant la passation.

Alain AUBEL évoque dans un second temps la question des chemins ruraux. Pour lui, le conseil municipal actuel aurait dû se réunir pour entériner le choix des chemins proposés à l'aliénation. La demande qui a été faite au service des domaines concerne l'ensemble des chemins objet de l'enquête publique alors que l'ensemble des chemins ne sera pas aliéné. Il ajoute à la suite que le rapport est consultable en Mairie et que les conclusions ont le soutien de l'équipe sortante. Agnès COUTANT dit que le rapport du commissaire enquêteur a été remis avec retard ce qui a empêché le conseil municipal de se réunir dans les délais pour acter des ventes avant la passation à l'équipe suivante. Elle ajoute cependant que le rapport est bien fait et

clair. Philippe MARQUET conclut que la commission « Vente de chemins » valide à 100% ce rapport. Il suggère à l'équipe suivante de suivre les préconisations du commissaire enquêteur.

Alain AUBEL évoque ensuite la question de l'opération « Cœur de Village ». Un point restait en débat et il souhaite savoir quelles sont les conclusions de ce dossier. Hervé PICHERY lui répond que la communauté des communes financera dans le cadre de l'opération « Cœur de Village » la tranche ferme et la tranche optionnelle 1. La tranche optionnelle 2 sera prise en charge par la Communauté des Communes dans le cadre du budget Voirie. Guy CARMIER se dit fortement mécontent de cette solution qui n'est pas claire à ses yeux, il pense effectivement que les dépenses viendront s'imputer sur les dépenses prévisionnelles de voirie 2020 ce qui laissera finalement peu de marges de manœuvre à la commune pour des réfections de voirie de 2020 (environ 5000 € disponible). Philippe NICOLAS dit qu'effectivement la solution proposée n'est pas très claire et qu'il souhaite savoir si le budget 2020 de la Voirie sera amputé de la somme correspondante à la tranche optionnelle 2. Hervé PICHERY dit que cela n'a pas du tout été conclu comme cela avec les autres membres de la commission au niveau de la communauté des communes. Il dit qu'il informera le prochain Maire des éléments exacts et qu'il restera à disposition de la nouvelle équipe pour s'assurer que les engagements soient tenus. Les éléments sont inscrits dans le compte rendu de la Commission « Cœur de Village ». Philippe NICOLAS dit qu'il est effectivement important que la nouvelle équipe dispose de l'ensemble des éléments. Guy CARMIER dit qu'il ne croit pas du tout au fait que la dépense de la tranche optionnelle 2 vienne en sus du budget Voirie 2020.

Alain AUBEL souhaite enfin que soit abordé la question de l'antenne relais au niveau de l'Eglise. Philippe MARQUET dit que l'antenne devrait être opérationnelle à la fin du mois d'Avril. Il y a un problème de terre et de fibre sur l'Eglise. Olivier LAMAURY dit que des relevés étaient effectués le matin même. Philippe NICOLAS ajoute que cette antenne n'aura des retombées qu'en termes de réseau mobile, il n'y aura pas de conséquences sur les réceptions des box. Il n'y aura pas de 5G voire même pas de 4G. Philippe NICOLAS dit que la réception ADSL est mauvaise dans son quartier, Olivier LAMAURY dit qu'effectivement c'est la limite de la zone de bonne réception.

Philippe MARQUET conclut qu'il voudrait remercier les uns et les autres pour la réalisation de ce mandat. Malgré parfois quelques désaccords, il dit avoir pris du plaisir à s'occuper de la Mairie. Hervé PICHERY souhaite également remercier tout le monde, il constate qu'il y a eu moins de frictions durant ce mandat et se félicite de cette situation. Il souhaite également remercier l'ensemble des équipes municipales pour la réalisation sur le terrain des décisions. Philippe MARQUET souhaite conclure qu'il a apprécié les interventions d'Alain AUBEL qui ont permis d'avoir une opposition constructive au sein du conseil. Frédéric HUBERT dit que l'expérience d'un conseil municipal est très enrichissante intellectuellement et dit avoir apprécié l'exercice de ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

À Coullons, le 18 mars 2020
Le secrétaire,
David BOUCHER